Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

CONSEIL MUNICIPAL
du 13 mars 2015
à 20 heures 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Jean-Charles MOREL, Gilbert AUDINET, Dominique DUMONT, Hervé de KONINCK, Guy REUSSE, Patrick SCHNEIDER, Patricia CARTIER, Pascale LANEUVILLE, Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER, Fabienne BAGUET, Cyril SAINT VANNE, Béatrice PATIN, Vincent THENAULT, Jean-Christophe ANCHER, Sophie BOWEN, et Emmanuelle DEVIGNE

Etaient absents représentés : Martine CONTY représentée par Patrick SCHNEIDER, Aline BOUCHART représentée par Patricia CARTIER, Patricia DAOUD représentée par Gilbert AUDINET, Patrick PIPAULT représenté par Dominique DUMONT, Dulce DE CASTRO représentée par Guy REUSSE, et Corinne LEGER représentée par Jean-Christophe ANCHER

Etait absent : **Gaston MASSALA**

Monsieur Hervé de KONINCK a été élu secrétaire.

I) Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité

II) Questions à l'ordre du jour

1 – Compte administratif 2014 : approbation

Monsieur le Maire présente les résultats du budget communal pour l'année 2014 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	2 198 832.93€
Recettes :	2 375 341.44€
Soit un excédent 2014 de	176 508.51€
Excédent 2013 reporté	661 829.81€
Excédent de fonctionnement	**838 338.32€**

Arrivée de Gaston MASSALA à 20 heures 45

Section d'Investissement :

Dépenses :	1 011 002.66€
Recettes :	742 206.96€
Soit un déficit 2014 de	268 795.70€
Déficit 2013 reporté	196 262.19€
Déficit	**465 057.89€**

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses	326 604.21€
Recettes	916 336.00€
Soit un excédent de	589 731.79€

Monsieur le Maire propose d'élire un président, afin de procéder au vote du compte administratif.
Monsieur Guy REUSSE est désigné à l'unanimité.
Après que Monsieur le Maire se soit retiré, Monsieur Guy REUSSE demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 5 Abstentions** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER) et 17 **Pour** (G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, H. MAUGENDRE-KLINGHAMMER, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)

Approuve le compte administratif 2014.

2 - Compte de gestion 2014 présenté par Monsieur le Receveur Municipal : approbation

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Percepteur présente le compte de gestion du budget communal. Il est en tout point identique à notre compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 5 Abstentions** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER) et 18 **Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, H. MAUGENDRE-KLINGHAMMER, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)

Approuve le compte de gestion 2014.

3 - Résultat 2014 : Affectation

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif, Monsieur le Maire précise que l'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 838 338.32€.
Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	176 508.51€
B Résultat antérieur reporté	661 829.81€
C Résultat à affecter	**838 338.32€**
D Solde d'exécution d'investissement (D 001)	**- 465 057.89€**
E Solde des restes à réaliser d'investissement	**589 731.79€**
Besoin de financement	**/€**
Affectation	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	/
2) Report en fonctionnement R002	838 338.32€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 5 Abstentions** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER) et 18 **Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, H. MAUGENDRE-KLINGHAMMER, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)

Fixe l'affectation du résultat comme suit :

- Report en fonctionnement R002 838 338.32€

4 – Taxes : vote des taux

Dans le cadre du vote des trois taxes, à savoir, la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, Monsieur le Maire propose que soient reconduits les différents taux d'imposition. Les taux et recettes correspondantes seront les suivants :

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles 2015	Taux 2014	Taux proposés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	3 363 000	13.16	13.16	442 571.00
Foncière (bâti)	2 079 000	25.41	25.41	528 274.00
Foncière (non bâti)	20 300	40.40	40.40	8 201.00
				979 046.00€

Monsieur le Maire précise que les taux moyens communaux de 2014 sont :

	National	Départemental
Taxe d'habitation	23.95	23.67
Taxe foncière (bâti)	20.20	26.07
Taxe foncière (non bâti)	48.53	54.28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Fixe les taux d'imposition à :

Taxe d'habitation	13.16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.41%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.40%

5 – Budgets primitifs 2015 (budget principal et budget annexe) : Approbation

Le projet de budget vous a été communiqué et la commission budget qui s'est réunie le 10 mars dernier, a examiné article par article la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement, à la fois du budget principal mais aussi du budget annexe qui a été créé pour l'aménagement de l'ancien site de l'Usine Rue de Boulaines. Monsieur le Maire propose qu'il soit procédé au vote chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement, pour chacun de ces budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Décide de voter le budget primitif de la commune et le budget annexe chapitre par chapitre.

Budget Principal :

Section de fonctionnement

DEPENSES

011 Charge à caractère général	955 600.00 €	Approuvé (1)
012 Charge du personnel	965 000.00 €	Approuvé (1)
65 Autres charges de gestion courante	141 000.00 €	Approuvé (1)
66 Charges financières	93 328.32 €	Approuvé (1)
67 Charges exceptionnelles	14 000.00€	Approuvé (1)
022 Dépenses imprévues	17 000.00€	Approuvé (1)
023 Virement à la section d'investissement	837 858.99€	Approuvé (1)
TOTAL DES DEPENSES	3 023 787.31 €	

RECETTES

002 Report en section de fonctionnement	95 648.99€	Approuvé (1)
013 Atténuation de charges	5 000.00€	Approuvé (1)
70 Produits des services	242 800.00€	Approuvé (1)
73 Impôts et taxes	1 252 400.00€	Approuvé (1)
74 Dotations et participations	580 000.00€	Approuvé (1)
75 Autres produits de gestion courante	9 600.00€	Approuvé (1)
R002 Résultat reporté	838 338.32€	
TOTAL DES RECETTES	3 023 787.31€	

Section d'investissement

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	132 000.00€	Approuvé (1)
21 Immobilisations corporelles	403 751.49€	Approuvé (1)
23 Immobilisations en cours	1 923 057.00€	Approuvé (1)
020 Dépenses imprévues d'investissement	10 000.00€	Approuvé (1)
Restes à réaliser	326 604.21€	Approuvé (1)
Résultat reporté	465 057.89€	
TOTAL DES DEPENSES	3 260 470.59€	

RECETTES

10 Dotations fonds divers Réserves	78 000.00€	Approuvé (1)
13 Subvention d'investissement	207 360.00€	Approuvé (1)
16 Emprunts	800 000.00€	Approuvé (1)
021 Virement de la section de fonctionnement	837 858.99€	Approuvé (1)
Restes à réaliser	916 336.00€	Approuvé (1)
R001	420 915.60€	Approuvé (1)
TOTAL DES RECETTES	3 260 470.59€	

Le budget primitif principal est adopté.

(1) Chaque chapitre du Budget Primitif 2015 de la commune est approuvé **par 5 Abstentions** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER) et 18 **Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, H. MAUGENDRE-KLINGHAMMER, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)

Budget Annexe « Site de l'Usine, rue de Boulaines » :

Section de fonctionnement

DEPENSES

66 Charges financières	5 000€	Approuvé (2)
023 Virement à la section d'investissement	5 000€	Approuvé (2)
TOTAL DES DEPENSES	10 000€	Approuvé (2)

RECETTES

7474 Subvention commune	10 000€	Approuvé (2)
TOTAL DES RECETTES	10 000€	Approuvé (2)

Section d'investissement

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	5 000€	Approuvé (2)
20 Immobilisations incorporelles	10 000€	Approuvé (2)
23 Immobilisations en cours	260 000€	Approuvé (2)
TOTAL DES DEPENSES	275 000€	Approuvé (2)

RECETTES

16 Emprunts	270 000€	Approuvé (2)
021 Virement de la section de fonctionnement	5 000€	Approuvé (2)
TOTAL DES RECETTES	275 000€	Approuvé (2)

Le budget annexe « Site de l'Usine, rue de Boulaines » est adopté.

(2) Chaque chapitre du Budget annexe « site de l'Usine, rue de Boulaines » est adopté par **5 Abstentions** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER) et 18 **Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, H. MAUGENDRE-KLINGHAMMER, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT).

6 - Subvention aux associations : fixation

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget primitif est annexé l'état des subventions versées aux associations telles qu'elles ont été établies par la Commission Sports Culture Loisirs et modulées par le bureau municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve les subventions suivantes :**

Article	Nom de l'organisme	Montant de la subvention	Vote
657362	C.C.A.S.	24 000.00	Unanimité
6574	Anciens Combattants	500.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Andeville en Marche	270.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Arts et Loisirs	270.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	C.C.F.C.A.	6 000.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), et **18 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, H. MAUGENDRE, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	AMA	1 500.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D.

			DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Football (U.S. Andeville)	7000	**6 Contre** (G. REUSSE, J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **16 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Foyer Rural	2 100.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	G.Kokou Develop-Togo	270.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Gymnastique féminine	320.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Imagine	500.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Jardins Familiaux	210.00	**6 Contre** (F. BAGUET, J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **16 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Judo Club	1 260.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	La Boule Andevilienne	460.00	**6 Contre** (D. DUMONT, J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **16 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	La Flamme Créole	400.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Les Ours Verts	270.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E.

			DEVIGNE et C. LEGER), **2 Abstentions** (D. DUMONT et H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Les Gribouilles	450.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Société de Chasse	420.00	**7 Contre** (D. DUMONT, F. BAGUET, J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **15 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Tennis Club	1 800.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	Tennis de Table	650.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	U.N.A.A.P.E.	200.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **1 Abstention** (H. MAUGENDRE) et **17 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, D. DUMONT, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, G. REUSSE, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, F. BAGUET, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)
6574	U.N.R.P.A.	900.00	**5 Contre** (J.C. ANCHER, G. MASSALA, S. BOWEN, E. DEVIGNE et C. LEGER), **4 Abstentions** (D. DUMONT, G. REUSSE, F. BAGUET, H. MAUGENDRE) et **14 Pour** (J.C. MOREL, G. AUDINET, M. CONTY, A. BOUCHART, H. de KONINCK, P. DAOUD, P. SCHNEIDER, P. PIPAULT, P. CARTIER, P. LANEUVILLE, D. DE CASTRO, C. SAINT VANNE, B. PATIN et V. THENAULT)

Monsieur le Maire précise que tout le monde doit prendre conscience qu'il faut faire des économies, que ce soit sur le chauffage, l'électricité... Nous souhaitons que les associations soient associées à cet effort indispensable.
Jean-Christophe ANCHER indique qu'elles participent à la vie de la commune et déplore une baisse de 1600€ des subventions sur un budget de 6 millions. Il souhaiterait que soient connues les aides indirectes données aux associations (locaux, chauffage, personnel....)

7 - Communauté de Communes des Sablons : adhésion au service urbanisme mutualisé

Les articles L5211-4-2 et suivants du Code Général des collectivités territoriales disposent que les Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs, en dehors des compétences transférées.

L'article R423-15 du Code de l'urbanisme autorise une commune compétente en matière d'urbanisme à charger une EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences.
Face au retrait programmé de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols, la Communauté de Communes propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme, en mettant en place un service d'urbanisme mutualisé.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion de la commune à ce service ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.
En effet, le service d'urbanisme mutualisé sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et des actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision.
Les actes concernés seront les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune et relevant de la compétence du Maire à savoir :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme article L410-1a du code de l'urbanisme
- Certificats d'urbanisme article L410-1b du code de l'urbanisme
- Déclarations préalables

Une convention de création du service d'urbanisme mutualisé précise le champ d'application de ce service ainsi que les modalités techniques et financières.

Par ailleurs, pour garantir le fonctionnement de ce service commun, une contribution financière sera demandée par la Communauté de Communes des Sablons aux communes adhérentes et sera fonction du nombre et du type d'acte. La tarification proposée est la suivante :

- Permis de construire : 120€
- Permis de démolir : 95€
- Permis d'aménager : 145€
- Certificats d'urbanisme article L410-1a du code de l'urbanisme : 40€
- Certificats d'urbanisme article L410-1b du code de l'urbanisme : 40€
- Déclarations préalables : 85€

Ce service d'urbanisme mutualisé devrait être opérationnel au 1 er avril 2015.
Hervé de KONINCK déplore un nouveau désengagement de l'Etat qui implique des dépenses nouvelles pour les communes. En plus des transferts de compétence, l'Etat baisse les dotations, raison pour laquelle nous avons été amenés à réduire de 10% les subventions à la majorité des associations.
Monsieur le Maire précise que l'instruction des permis de construire a toujours été de la compétence du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Décide** d'adhérer au service d'urbanisme mutualisé mis en place par la Communauté de Communes des Sablons selon les termes ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention proposée et tous les actes s'y rapportant ;
- **Autorise** le Maire à dénoncer, à compter du 1er avril 2015, la convention signée avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

8 – SE 60 : adhésion au groupement, de commandes d'électricité et services associés

Monsieur le Maire expose que l'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la suppression, au 1er janvier 2016, des tarifs règlementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36kwa, dits tarifs « jaunes » et « verts ».
Cette suppression des tarifs réglementés implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs et est soumis aux règles du Code des marchés publics.

En date du 20 novembre 2014, le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et services associés afin de regrouper les besoins et ainsi obtenir les meilleurs prix et services. Le but étant d'atteindre d'importants volumes et ainsi recueillir les meilleures offres.
Ce groupement de commande serait organisé par le SE 60, coordinateur, en charge de la procédure d'appel d'offres et de la passation des marchés. Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès du fournisseur retenu, sur la base des prix négociés, durant toute la durée du marché.

Monsieur le Maire explique qu'afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE 60.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité et services associés coordonnée par le SE 60 ;
- **Autorise** le Maire à donner mandat au SE 60 pour obtenir auprès du fournisseur historique et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- **Autorise** le Président du SE60 à signer les marchés ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget ;
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

III) Questions diverses

Site Internet :
Hervé de Koninck, avant que d'autres ne posent la question, demande ce qu'il en est du Site Internet.
Monsieur le Maire lui indique que l'ouverture du site, prévue en septembre, a été retardée en raison de différents problèmes rencontrés par la personne qui élabore notre site à l'ADICO. Il devrait être accessible première semaine d'avril, car seule la première page reste à finaliser.
Hervé de Koninck souhaiterait qu'il soit accessible au plus vite. Les agences immobilières consultaient l'ancien site qui n'était plus à jour, ce qui posait quelques problèmes.

Ralentisseur rue de Mortefontaine :
Jean-Christophe ANCHER demande si l'évacuation des eaux a été prévue.
Dominique DUMONT lui indique que des regards ont été réalisés et les eaux sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales.

Formation des Elus :
Gaston MASSALA interroge Monsieur le Maire sur les possibilités de formation pour les élus.
Monsieur le Maire lui rappelle que c'est un droit. Il lui propose de lui adresser les calendriers des formations de l'Union des Maires de l'Oise. Ces plannings seront communiqués à l'ensemble du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h55.

Le secrétaire
Hervé de KONINCK

MAIRIE ANDEVILLE 60570

Le Maire
Jean-Charles MOREL